

ASSEMBLEE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE-FRANCHE- COMTE	N° du rapport : 4 - 1
	Date : vendredi 17 décembre 2021

**OBJET : Déclaration d'urgence climatique**

**I- EXPOSE DES MOTIFS**

La décennie qui s'ouvre sera décisive : l'élévation constante de la température moyenne de notre atmosphère liée aux émissions de gaz à effet de serre dérègle les systèmes climatiques terrestres et marins, menace l'ensemble de la biosphère et du vivant. Toutes les activités humaines, la biodiversité et la santé de toutes et tous sont affectées et les personnes les plus vulnérables sont les plus touchées.

Les effets des changements climatiques sont perceptibles et bouleversent d'ores et déjà notre quotidien : intensification des incendies de forêt, méga inondations, élévation du niveau des mers, des maladies, sécheresse et des conditions météorologiques extrêmes. De plus, les changements climatiques et l'exploitation intensive des ressources sont à l'origine de la sixième extinction massive d'espèces.

Les effets de ces dérèglements vont en s'accroissant et exposent très fortement le territoire de la Bourgogne Franche Comté, qui selon les experts serait le territoire avec Grand Est le plus menacé.

Ce constat lucide appelle la mise en œuvre volontariste et rapide de politiques ambitieuses de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de restauration des ressources naturelles et d'adaptation de notre Région aux impacts désormais inévitables de la crise climatique. De plus, selon le GIEC, 50 % à 70 % des leviers d'actions pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre se situent au niveau local et régional.

Le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté doit prendre sa part. L'action résolue est le chemin vers un nouvel espoir. En effet, des solutions d'ampleur et rapides sont à même de **canaliser l'énergie et les ressources du territoire vers la résolution de l'urgence et le rétablissement de la sécurité et de la protection des Bourguignon-nes Franc-Comtoises.**

**Le Plan de mandature 2021-2028 est ainsi une réponse positive pour relever le défi climatique, social et démocratique. Il a vocation à offrir des solutions pour embarquer l'ensemble des habitants dans les transitions de nos manières de travailler, de nous déplacer, de nous nourrir et d'habiter ensemble le territoire.**

Comme de nombreuses collectivités en France et dans le monde, nous élu-es du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté déclarons la Région Bourgogne-Franche-Comté en état d'urgence climatique. Nous nous engageons à placer l'ensemble des décisions, des projets et des actes dans l'objectif d'apporter des réponses aux défis climatique, social et démocratique. Nous appelons toutes les parties prenantes du territoire, collectivités locales, citoyen.nes, associations, entreprises et collectivités, à participer au débat démocratique, à engager les ruptures nécessaires, à fédérer autour de ces enjeux et à contribuer à la mise en œuvre du plan de mandature 2021-2028.

Les grands principes et actions de cette déclaration d'urgence climatique sont les suivants :

1-Approfondir notre prévisibilité et connaissance sur les dérèglements climatiques et leurs effets locaux, sous l'égide d'un groupe Régional interdisciplinaire du climat (GIEC régional) et partager et diffuser cette connaissance, pour être en capacité le plus possible de résister et surmonter des chocs.

2-Organiser et animer le débat citoyen sur le changement climatique, ses effets et les solutions et expérimentations qu'il appelle et exige, en termes de politiques et actions et gestes concrets. C'est la perspective d'une convention régionale citoyenne pour le Climat.

3-Garantir la justice climatique qui lie crise écologique et crise sociale : imaginer des solutions vertueuses, inclusives, collectives et solidaires et fondées aussi sur la nature, protéger les plus modestes et vulnérables et lutter contre toutes les formes d'exclusion et de précarité.

4-Accompagner la montée en compétence de tous les acteurs, à tous les niveaux pour faire émerger des solutions robustes et innovantes (métiers et filières d'avenir, accompagnement de projets...)

5-Renforcer les moyens financiers publics et privés consacrés à la lutte et l'adaptation climatique aussi bien en termes d'atténuation que d'adaptation de notre territoire (éco conditionnalité des aides, évaluation climatique du budget régional...)

6-Coopérer avec les territoires pour construire une résilience collective régionale où différenciation et réciprocité seraient mises à l'épreuve.

7-Construire un leadership Bourgogne Franche-Comté des Régions françaises en matière d'adaptation au changement climatique et conforter sa place dans les réseaux nationaux, européens et internationaux des régions en transition ; y partager nos expériences et orienter notre politique de coopération décentralisée.

## **II- DECISIONS**

Un amendement a été déposé par le groupe Rassemblement National et présenté par M. Dominique Alexandre BOURGOIS intitulé « Urgence démocratique, rendons le pouvoir aux Bourguignons et Francs-Comtois : Pour un référendum sur l'éolien ! » (cf. annexe 1). Cet amendement a été rejeté (60 voix contre, 18 voix pour, 18 élus n'ont pas pris part au vote).

Après examen et débat, **le Conseil régional approuve** la déclaration d'urgence climatique ci-dessus.

N° de délibération 21AP.151

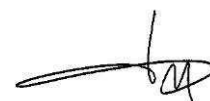
Délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés  
(60 voix pour, 18 voix contre, 18 abstentions)

Envoi Préfecture : jeudi 23 décembre 2021

Retour Préfecture : jeudi 23 décembre 2021

Accusé de réception n° 6974255

La Présidente,



Mme DUFAY



**Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté  
Assemblée plénière du 17 décembre 2021**

**Amendement relatif au rapport 4-1  
Déclaration d'urgence climatique  
Présenté par Dominique Bourgois**

***Urgence démocratique, rendons le pouvoir aux Bourguignons et Francs-Comtois :  
Pour un référendum sur l'éolien !***

**Dispositif :**

**Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière le 17 décembre 2021, décide de modifier la délibération « Déclaration d'urgence climatique » comme suit :**

**Ajouter après le point 7 du titre II « Propositions » :**

*« 8 – Associer systématiquement les habitants de Bourgogne Franche-Comté à la prise de décision finale sur les politiques majeures et de transition écologique de la Région par l'usage du référendum. Le Conseil régional s'engage, par ailleurs, à convoquer un référendum sur la poursuite ou non de la politique de développement de l'éolien dans le cadre de la prochaine révision du SRADDET. »*

**Exposé des motifs :**

Dans le point 2 du Titre II « Propositions », il est proposé de renforcer le « débat citoyen sur le changement climatique ». Le présent amendement du groupe Rassemblement National vise à aller plus loin dans cette logique en accordant un pouvoir décisionnaire aux citoyens eux-mêmes. Notamment en leur proposant de s'exprimer par référendum sur le développement de l'éolien comme le permettent les articles L.O. 1112-1 et 1112-2 du code général des collectivités territoriales.

Pour le groupe Rassemblement National, le Président  
Julien ODOUL

Amendement rejeté (60 voix contre, 18 voix pour, 18 élus n'ont pas pris part au vote)